This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can
2359
55

Can 2359.55

Harvard College Library.

THE PARKMAN COLLECTION.

BEQUEATHED BY

FRANCIS PARKMAN,
(H. C. 1844).

Received January 17, 1894.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ LORS

DES FOUILLES FAITES PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT

DANS UNE PARTIE DES FONDATIONS DU

COLLÈGE DES JÉSUITES

DE QUÉBEC

PRÉCÉDÉE

DE CERTAINES OBSERVATIONS

PAR

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Accompagnée d'un plan par le capitaine Deville et d'une photo-lithographie

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU

1879

à M. Francis Parkman
homme de lettres
respectueux hommage de
Faucher St-Maurice

Quebec ce 14 oct
1899

RELATION

DES FOUILLES FAITES AU

COLLÈGE DES JÉSUITES

qui les attirait, c'était "*the stone-walled city of the North.*" On accepta l'avis du noble lord ; et de suite on se mit à relever ce qu'on avait eu tant de peine et si peu d'hésitation à détruire.

Il n'était que temps. Encore six mois du règne de la bande noire parmi nous, et la plus ancienne ville du continent nord-américain en devenait la plus jeune, par la disparition de ses monuments.

Aujourd'hui le danger est passé ; et si l'on péche maintenant, ce ne peut être que par excès de zèle. Au lieu de reprendre cette physionomie de véritable place de guerre, telle qu'on la concevait à la fin du dix-huitième siècle, physionomie qui allait si bien à Québec, notre ville remonte sans s'en douter vers le moyen-âge. Lorsque sa ceinture de portes et de murailles lui sera rendue, ce ne sera plus que chargée d'ogives, de créneaux, de machicoulis, de barbacannes, de tourelles, de pont-levis. En passant sur ces remparts, on ne songera plus au comte de Frontenac, à l'amiral de la Galissonnière, au général de Montcalm. On rêvera de Bayard et de du Guesclin.

Québec revêt donc son armure de guerre. Mais ce qu'il ne pourra plus retrouver, ce sont toutes ces reliques, ces curiosités, ces antiquités que la pioche du démolisseur a remises au jour, et qui, soit par cupidité, ignorance ou incurie, sont à jamais perdues pour l'histoire. Que de choses sans prix pour celui qui les trouve, et qui acquièrent une valeur inestimable, dès qu'elles passent sous les yeux de l'archéologue ou du conservateur de musée ! En éventrant les glacis de Québec, on a ramassé de vieilles montres, des bijoux anciens, des armes, des boulets, des bombes. Au parlement, en faisant des excava-

tions sur la place de l'ancien cimetière de Québec, on a découvert des squelettes d'indiens, enterrés avec leurs chaudières et leurs flèches. Des pièces de monnaies ont été trouvées en fouillant le terre-plein de la rampe, où s'élève le " *Young men's christian association.*" Les ouvriers chargés d'enlever le talus du glacis, où est le marché Montcalm, sont tombés sur un canon affûté, recouvert de maçonnerie et encastré dans une embrasure murée. Un peu plus loin, ils ouvraient une fosse ou gîsaient pêle-mêle vieux fusils à pierre, mousquets, sabres, poignards, épées, piques, lances, baïonnettes, tout cela cassé, tordu, oxydé. Que sont devenues ces reliques du passé, inutiles à l'ouvrier qui les rencontre, et si précieuses pour celui qui veut étudier l'histoire de son pays ? Tout a disparu entre les mains de gens qui ne voient que des vieux sous, du fer rouillé, de ridicules antiquailles, dans ces témoins muets de nos grandeurs et de nos angoisses. C'est ainsi que la cache d'armes du marché Montcalm a été jetée tout d'une pièce dans le quai du chemin de fer du Nord, au Palais !

Pourtant quel rêve ces tronçons et ces débris n'auraient-ils pas fait faire à ceux qui aiment quelquefois à se retourner vers le passé ?

C'est le soir du 15 septembre 1759. Québec est aux abois : Montcalm vient de mourir. La ration quotidienne n'est plus que d'un quarteron de pain mêlé à un peu de blé-d'inde, et le conseil de guerre s'assemble au château Saint-Louis. D'Aillebout de Cerry, de Pellegrin, de Lusignan, de Parfourn, de Saint-Vincent, d'Autrepy, de l'Estang de Celles, le chevalier Doms, de Bernetz, de Joannès, de Ramsay, opinent pour la capitulation.

Seul, le capitaine d'artillerie de Fiédmont s'y oppose.

—Diminuez de nouveau la ration, s'écrie-t-il ; et défendons-nous jusqu'à la mort !

Le vote est pris.

— " La garnison de la ville composée des forces de terre, des soldats de la marine et autres, sortira avec armes et bagages, tambour battant, mêches allumées avec deux pièces de canon français." Telle est la décision suprême du conseil de guerre de Québec : telle elle sera ratifiée demain par l'amiral Saunders et par le général Townshend. Mais lorsque ces honneurs auront été rendus au courage malheureux, les armes françaises resteront au pouvoir de l'ennemi ; et cette nuit-là, plutôt que de les remettre à l'anglais, ceux qui dans la garnison partagent l'avis du capitaine de Fiédmont, se glissent furtivement au pied des fortifications. Ils y creusent une fosse, brisent leur épée, leur fusil, et les enfouissent dans cette terre de France qui cessera d'être française demain.

Quel grand épisode ! quel tableau à peindre ! Et pour y arriver, qu'aurait-il fallu au peintre et à l'historien ? Constater sur le canon d'un fusil ou sur la douille d'une baïonnette le nom d'un régiment français, la couronne fleurdelisée.

Pareil vandalisme aurait pu être évité, s'il y avait eu une clause dans chaque contrat, obligeant l'entrepreneur des travaux à rendre compte, soit au gouvernement, soit à la corporation municipale—suivant le cas—des objets trouvés par ses employés. Pour mieux s'assurer de ces derniers, une gratification aurait dû être distribuée aux ouvriers intelligents qui

contribuent ainsi à remettre au jour des pièces de la plus haute importance pour l'histoire d'un peuple et d'une époque.

Dans ce pays, quand on a attiré l'attention du public sur un édifice, sur une ruine ou une relique historique, on croit avoir tout fait. On discute dans la presse, ou on en cause entre chien et loup. On fait cent propositions que chacun s'empresse d'accepter —sauf à les mettre à exécution plus tard—puis on songe à autres choses. Cette manie de parler sans agir date déjà de loin. Ainsi, quand en septembre 1796, les cendres du comte de Frontenac, du chevalier de Callières, du marquis de Vaudreuil et du marquis de la Jonquière, tous gouverneurs, chefs d'escadre et lieutenants-généraux " pour le roy en la Nouvelle-France, terres et passes de la Louisianne. . . . " furent transportées de l'église incendiée des Récollets à la cathédrale de Québec, où le clergé, admirateur patriotique de nos gloires, fit pieusement inhumer ces restes. Le devoir de ces fidèles légataires de nos traditions était accompli ; mais il en incombait un autre au peuple canadien-français. On agita l'idée d'élever dans la cathédrale un modeste marbre funéraire à chacun de ces grands noms et de ces grands chefs de notre race (1). La chose fut mise à l'étude, et ce, bel et si bien, que

(1) D'après l'histoire du Canada par Smith, publiée à Québec, en 1815, les inscriptions suivantes se lisaient sur les cercueils des gouverneurs de la Nouvelle-France, qui furent enterrés dans l'église des Récollets :

I - M. de Frontenac — " Cy gyt le Haut et Puissant Seigneur Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur Général de la Nouvelle-France, mort à Québec le 28 Novembre 1698."

II — M. de Callières, —" Cy gyst Haut et Puissant Seigneur, Hector de Callières, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général de la Nouvelle-France, décédé le 26 Mai 1703."

III — M. de Vaudreuil :—" Cy gist haut et puissant Seigneur

quatre-vingt-trois ans après la translation de ces ossements, tout est encore à faire ! Frontenac, Callières, Vaudreuil, la Jonquière dorment dans la ville qui a été le siège de leur gouvernement, sans avoir même une épitaphe pour rappeler aux vivants où ils sont, et ce qu'ils étaient ! Il est vrai que Champlain, le fondateur de notre ville, n'a pas encore de monument, et que le chevalier de Mésy, autre gouverneur de la Nouvelle-France, gît ignoré dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec !

Un pays qui tient à compter parmi les nations doit avoir le culte de ses morts. Partout chez les races fortes, dans les contrées viriles, les vivants aiment à honorer ceux qui furent les défenseurs et les gloires de la patrie. Sous ce rapport nous ne saurions rester en arrière. Quelle partie de l'ancienne Nouvelle-France peut se vanter d'avoir une lignée et des enfants plus illustres ? et que faudrait-il pour arriver à perpétuer dans le peuple les grands noms et les hauts faits de son passé ? Une modeste subvention, portée chaque année au budget, et distribuée à une ville, à un bourg, à une localité qui se souvient des siens, et qui veut rappeler au présent un combat, une victoire, la gloire et l'énergie d'un fondateur, la vie d'un

Messire Philippe Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Grand Croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général de toute la Nouvelle France, décédé le dixième Octobre, 1725."

IV—M. de la Jonquière:—"Cy repose le corps de Messire Jacques Pierre de Taffanell, marquis de la Jonquière, Baron de Castelnau, Seigneur de Hardarsmagnas et autres lieux, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Chef d'Escadre des armées Navales, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et passes de la Louisiane. Décédé à Québec le 17 May 1752, à six heures et demie du soir, âgé de 67 ans.

apôtre, les souffrances d'un martyr, les travaux d'un administrateur, la naissance, les faits de guerre, ou la mort d'une célébrité navale ou militaire. " L'avenir est aux races qui n'ont pas abjuré, disait l'amiral Jurien de la Gravière, à celles qui ont conservé le respect de leur langue, la mémoire des hauts faits du passé, et cette dernière étincelle de vie, la foi religieuse, capable à elle seule de tout féconder." Pourquoi ces nobles paroles ne s'appliqueraient-elles pas autant aux Canadiens-français qu'aux éléments hétérogènes qui les entourent? Ici sont nés de Bienville, de Sainte-Hélène, de Martigny, de Chateauguay, de Sérigny, de Maricourt, et d'Iberville, le fameux Jean Bart canadien. Parmi les nôtres, nous comptons d'Eschaillons, le vainqueur de Haverhill; Hertel de Rouville, le vainqueur de Deerfield; de Louvigny; de Noyelles et de Saint-Ange, la terreur des Outagamis; de Beaujeu, le héros de la Monongahéla; de Léry, celui du fort Bull; de Villiers, le vainqueur de Washington, au fort Nécessité. De Québec ou de Montréal, sont partis de grands orateurs, le jésuite Xavier Duplessis; des écrivains, Grasset Saint-Sauveur; des amiraux, de Vaudreuil, Bedout; des officiers supérieurs distingués, le général baron de Léry. Qui se souvient aujourd'hui de ces noms jadis fameux? Ailleurs, le ciseau, le burin, le pinceau s'en seraient emparé, et les perpétueraient pour l'honneur du pays dont ils ont porté au loin la réputation. Ici, la plupart de ces grands hommes ne sont plus connus que des érudits et des chercheurs.

Il serait difficile de prendre en considération la proposition d'une subvention annuelle destinée à encourager les arts canadiens et à perpétuer dans le peuple les noms et les faits historiques de ses annales.

Cela serait plutôt du ressort d'une société artistique, patronnée par le gouvernement. Mais si la période de crise que nous traversons nous force à remettre à d'autres temps un projet aussi patriotique, n'avons-nous pas sous la main un moyen de prouver aux étrangers qui visitent notre pays que nous nous souvenons de ceux qui furent les pionniers, les défenseurs et les sauveurs de notre race en Amérique? Nos arpenteurs-géomètres ne cessent chaque année de mesurer et d'ouvrir à la colonisation d'immenses territoires. Réagissons de toutes nos forces contre la déplorable manie qui a trop prévalu dans le Bas-Canada de donner des noms exotiques à des cantons destinés à la population française, et applaudissons aux nobles efforts que certains officiers intelligents et instruits ne cessent de faire contre cet envahissement, depuis que la Province de Québec est devenue autonome.

En ouvrant la publication officielle intitulée *Guide du colon pour* 1877, je suis tombé par hasard sur les pages 17 et 18. Elles sont consacrées à l'agence des terres de la Couronne de la Chaudière, comté de Beauce. Cette agence se composait alors de vingt-cinq cantons, dont un certain nombre d'acres était arpenté, mais n'avait pas été concédé. De ces vingt-cinq cantons, vingt-un portent des noms anglais, deux des noms allemands, deux des noms français ! Pourtant les célébrités françaises ne manquent pas autour de nous, et nous devrions être fiers de pouvoir donner leurs noms à des portions de cette terre qu'elles ont aimée, qu'elles ont enrichie, pour laquelle la plupart ont versé leurs larmes et répandu leur sang. N'est-ce pas notre pays qui, en 1612—à l'exception du Port-Royal, resté la propriété de Poutrincourt—appartenait tout

entier à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville ? Quel est l'endroit du Canada qui rappelle aujourd'hui au passant le souvenir de cette riche bienfaitrice ? L'Acadie se souvient-elle autrement—que dans ses annales—de Poutrincourt, de Pontgravé, du gai Lescarbot, de Membertou, du P. Gilbert du Thet, de Denys, de d'Aulnay, de la Tour, du commandeur de Razilly, de Boishébert, de Thury, de Villiers, du P. Rasles et du farouche baron de Saint-Castin ? En revanche, le souvenir de ceux qui ont persécuté les véritables propriétaires du sol, de ceux qui ont exporté la population acadienne et qui l'ont éparpillée sur toutes les mers, est non seulement vivace dans le cœur des descendants des victimes, mais les noms de Moncton, de Lawrence, de Winslow, sont donnés à des lieux qui sont proches de l'endroit où ils ont accompli leurs prouesses, et où ils ont acquis leur triste renommée Imiterons-nous l'exemple que ne cessent de nous offrir la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, Terreneuve et le Cap-Breton ? Allons-nous épuiser le vocabulaire anglo-allemand pour donner des désignations géographiques à des endroits qui doivent être naturellement habités par une population française ? Où se trouvent les cantons qui rappellent la mémoire de Laviolette, le fondateur des Trois-Rivières ; de Duplessis-Bochart ; du P. Buteux ; des sulpiciens, Le Maistre et Vignal, martyrisés par les indiens ; du P. Vimont ; de Brigeac ; de Lambert Closse, le sauveur de Montréal ? Quel est l'homme—qu'il soit de race latine, saxonne ou celtique, peu importe—qui ne serait pas fier de donner à un endroit de la province de Québec le nom de Dollier, ou celui de Gallinée, ces deux braves missionnaires qui accompagnèrent de Lassalle et prirent possession des

lacs Erié et Ontario, au nom de leur roy ? ou encore, celui de Saint-Lusson, qui en fit autant pour le pays des Outaouais ? ou encore, celui de Saint-Simon, qui planta les armes de France et de Navarre à la Baie d'Hudson ? Les noms de du Mantet, de Courtemanche, de la Perrière, de Saint-Ovide, de Subercase—le héros de Terreneuve—des frères Charon—ces apôtres de la charité—rappellent des souvenirs plus chers pour nous, et parlent plus à nos cœurs que ceux d'Adstock, de Broughton, de Gayhurst, de Marlow, de Risborough, de Shenley nord et de Shenley sud. En faisant la juste part des désignations géographiques qui peuvent revenir à la population anglaise de notre province, je ne vois pas quel apport cela peut donner à l'esprit d'une confédération, que de forcer une population française à apprendre de mémoire et à estropier les noms de Tring, de Buckland, de Cranbourne, de Standon, de Frampton, de Ware, de Botsford, de Bungay, d'Ixworth, de Watford, de Coleraine et de Thetford, quand on aurait pu donner à ces cantons, à ces villages, à ces concessions les noms de ceux qui firent tant pour établir notre influence ici, et pour grandir notre race. Sennezergues et de Saint-Ours, blessés mortellement à la bataille des plaines d'Abraham, ne revivent donc plus que dans les vieux tomes de notre histoire ? et personne ne songe plus à ces lutteurs de l'heure suprême, aux régiments du Languedoc, du Béarn, de la Sarre, de Guienne, du Berry et du Royal Roussillon ? Bourlamarque ; le colonel Poulariès ; d'Aiguebelles—le défenseur du moulin Dumont —de la Roche-Beaucourt, commandant des escadrons légers ; le brave Dalquier, qui a décidé du sort de la bataille de Sainte-Foye ; les commandants des milices canadiennes, Dumas, Rhéaume et de La Ronde ; l'in-

trépide de Vauclain, capitaine de l'*Atalante*; Pouchot; de Fiédmont; de Bougainville sont-ils donc sitôt oubliés, et seraient-ils devenus des étrangers au pays qu'ils ont illustré par leurs vertus et par leur vaillance? Plus heureux que ces immortels vaincus, leurs dignes rivaux Wolfe, Amherst, Townshend, Murray, Carleton, Saunders, Cook, ont nommé d'après eux certains endroits de la terre qui fut cédée à leurs pays par les traités, et les moins populaires de leurs successeurs, Haldimand, Craig, Colborne, sans avoir les mêmes mérites, ont eu les mêmes honneurs. N'est-ce pas d'après eux que sont nommées certaines rues de certaines villes, où l'histoire nous dit qu'ils mirent en pratique la loi du plus fort?

Si les noms, que la bouche des canons et les échos du champ de bataille avaient chargé la postérité de nous transmettre, sont déjà négligés et semblent indifférents à la génération actuelle, il ne faut plus s'étonner de l'oubli où sont tombés ceux qui n'appartenaient qu'aux apôtres de la paix et de la bonne nouvelle.

Grands parmi les grands de la Nouvelle-France, les missionnaires jésuites n'ont cessé—ici, comme ailleurs—de faire surgir sur leur passage, les injustices, les calomnies, la persécution, les tourments, la mort. Les pages que leur réserve l'histoire de notre pays, forment les plus admirables chapitres où il soit traité de dévouement, de courage apostolique. Ayant la plupart de grands noms, humiliés dans leur chair, portant le cilice et donnés constamment "en spectacle aux anges et aux hommes", comme le disait au pied du poteau de la torture Brébœuf tout sanglant à son compagnon de martyre le P. Lallemant, ils enseignaient aux autres à continuer la moisson des âmes,

tout en consacrant ce qu'elle pouvait leur laisser de temps à l'étude des langues et aux solutions géographiques.

N'est-ce pas en parlant d'eux que Bancroft dit: " L'histoire des travaux des missionnaires se rattache à l'origine de toutes les villes de l'Amérique française. Pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte sans qu'un Jésuite n'en ait montré le chemin." ?

Quelquefois, au milieu des rudes fatigues de l'apostolat, la voix du supérieur venait surprendre le missionnaire au fond des forêts, sur le bord des cascades et des grands fleuves inconnus. Elle lui ordonnait de venir retremper ses forces par un repos bien mérité, qu'il passait dans la prière et dans la retraite, au collège des Jésuites de Québec. Alors les robes noires arrivaient de chez les abénaquis, les montagnais, les esquimaux, les hurons, les outaouais, les iroquois, les algonquins, les illinois, les outagamis. Des bords embaumés du détroit de la Floride et de la mer Vermeille jusqu'aux confins solitaires de l'océan Glaciale, les apôtres du Christ accouraient vers Québec, leur métropole. Groupés autour de leur supérieur, sous le toit hospitalier d'une partie du collège des Jésuites de Québec, ils passaient quelques mois dans la méditation, dans les pieux entretiens, dans la rédaction de ces admirables relations qui font encore l'étonnement de l'historien et du savant, puis, ces courts instants de repos écoulés, ils reprenaient plus alertes, mieux préparés, plus forts que jamais, le chemin de l'apostolat, de l'isolement, de la souffrance et du martyre.

Dans ce vieux collège des Jésuites qui vient de disparaître sous le marteau du démolisseur, on se ra-

contait jadis, pendant les récréations, les grandes découvertes qu'avait faites le récollet Jean Dolbeau, l'infatigable explorateur des contrées situées au nord du Saint-Laurent. Ici, le P. de Quen venait annoncer la " descouverture " du lac Saint-Jean ; le P. Druillettes décrivait les contrées qu'il lui avait fallu traverser pour être le premier à se rendre à l'Atlantique, par la Chaudière et le Kennebec ; de Brébœuf, Daniel, Lallemant, Jogues, Raimbaut narraient les voyages qu'ils avaient faits pour se rendre jusqu'au fond du lac Huron ; Chaumonot et de Brébœuf se préparaient à parcourir en éclaireurs la grande vallée qui s'étend du Saint-Laurent au lac Supérieur. Et quand venait l'heure de la séparation, quand il fallait aller reconduire par le petit sentier de la côte de la Montagne ceux qui partaient pour les longs voyages en canot d'écorce, et que ces derniers s'éloignaient, n'ayant pour tout bagage qu'un crucifix et une soutane rapiécée, c'était vers la maison-mère de Québec que convergaient les nouvelles des souffrances, des combats, des triomphes des missionnaires jésuites. C'est ainsi que le monde catholique ravi, lisait les larmes aux yeux, ce que venait de faire le P. Jogues, à qui ses bourreaux arrachaient un pouce.

—" Je pris alors ce pouce avec l'autre main, et vous le présentai, ô Dieu vivant et véritable, en mémoire des sacrifices que depuis sept ans j'avais offerts sur l'autel de votre église."

C'était à Québec, sur l'emplacement qu'occupait naguère le vieux collège, que les Jésuites, retenus à la desserte de la ville, se réjouissaient pieusement à la nouvelle, si souvent répétée alors, du martyre de l'un des leurs. Que de fois la voûte de la petite chapelle de leur Congrégation ne s'est-elle pas éclairée, la nuit,

à la lueur des cierges, et n'a-t-elle pas entendu psalmodier l'office des morts, terminé alors par les cris de joie du *Te Deum?* C'est que dans la journée, était arrivée la nouvelle que Jogues, de Brébœuf, Gabriel Lallemant, Bressani, Garnier, Daniel, René Goupil,—dont les vœux furent acceptés par le P. Jogues en marchant au lieu du supplice—Garreau, Buteux, Rasles, Chabanel ou Auneau, avaient souffert pour la foi et venaient de confesser le Christ. A Québec, le P. Dablon a rêvé ce Mississippi que devaient bientôt découvrir le P. Marquette et Jolliet "tonsuré et minoré le 10 août 1662." Ici, les PP. Ménard et Anne de Noüe sont venus demander à Dieu la force de mourir isolés pour la plus grande gloire de son nom, l'un au fond des bois—*martyrem in umbra*—l'autre sur les glaces du lac Saint-Pierre. Au " collège " se sont formés des interprètes, des diplomates, mieux que cela, des otages,—qui plus d'une fois ont préservé la Nouvelle-France des plus affreux dangers ; le P. Bigot, qui réussit à retenir les Acadiens irrités ; le P. Bruyas, qui avait tant d'empire sur les Iroquois ; le P. Grenier, qui dominait les Hurons par son éloquence ; le P. Angelron, qui en faisait autant des Outaouais et des Algonquins ; le P. de Lamberville que le gouverneur de Callières reconnaît dans une de ses dépêches comme étant " le sauveur du Canada." Sous ce toit disparu, les PP. Lejeune, Jérome Lallemant, Enemond Masse, Chaumonot, La Brosse, de Brébœuf, Vincent Bigot, de Crépieul, de Carheil, ont su devenir des linguistes distingués. Après leurs périlleux voyages, venaient prier et méditer, ici, le P. Allouëz, qui " avait fait plus de deux milles lieues dans une de ses courses évangéliques, et poussé fort loin dans le Nord " ; le P. Albanel, le découvreur de la Baie d'Hudson. Dans le silence de ces cellules, le P. de Bonécamp

préparait ses travaux d'hydrographie et ses études sur les voyages scientifiques; le P. Bressani faisait d'importantes observations astronomiques ; le P. Laure levait sa carte depuis le Saguenay jusqu'au lac des Mistassins ; le P. Aubery esquissait celle du pays situé au midi du Saint-Laurent; le P Laffitau mettait ses herbiers en ordre et découvrait le gin-seng ; les PP. Charles Lallemant, le Jeune, Barthélemy Vimont, Jérôme Lallemant, Ragueneau, Dablon, Brébœuf et de Quen rédigeaient les relations des Jésuites, ce monument impérissable de leurs travaux et de leur dévouement ; le P. Charlevoix commençait à accumuler les travaux de sa magnifique " Histoire et description générale de la Nouvelle-France ". En construisant le collège de Jésuites de Québec, les frères Liégeois, Le Faulconnier, Pierre Feauté, Ambroise Cauvet, Louis Le Boësme ont appris, à l'exemple du Christ, à manier la hache, la scie, le rabot, et ont donné les premières leçons de menuiserie et de construction à ceux qui, plus tard, devaient devenir la souche de tous ces habiles ouvriers que ne cesse de former depuis la province de Québec.

A côté de ces noms que nous a transmis l'histoire, d'autres personnes ont véçu sous ce toit béni, dans les joies et les tristesses de l'apostolat, dans l'oubli des hommes, dans la paix de Dieu. Les unes sont mortes de maladies pestilentielles contractées au service des soldats et de la population ; d'autres ont mené une vie de retraite et d'abnégation ; d'autres en sont partis et ont disparu dans leurs missions, sans qu'on ait jamais entendu parler d'eux. Chaque membre de la compagnie de Jésus qui venait au Canada, prenait sa croix à Québec, et quelque lourde qu'elle pût être, il la portait sans sourciller—comme le Maître—se fai-

sant " barbare pour ainsi dire avec les barbares pour les rendre tous enfants de Dieu." Pendant qu'ils évangelisaient, le siècle marchait. Peu à peu la forêt reculait devant la civilisation ; les races sauvages se fondaient au contact de l'européen.

Seul le Jésuite ne changeait pas.

Il restait en complète possession de l'héritage que lui avait légué le Christ, l'humilité, l'esprit de sacrifice, la pauvreté, la charité, la science, la paix intérieure et le complet oubli de soi-même. La lutte sans trêve avec l'idolâtrie, l'ignorance, le siècle, telle était sa consigne.

Le siècle fut le plus fort.

Comme il ne pouvait guère infliger le martyre au vaincu—ce qui aurait juré avec les idées philosophiques du jour—il confisqua les propriétés de l'ordre. Là où s'enseignaient la patience, la prière, les vertus, es sciences chrétiennes, les arts de la paix, un sergent-instructeur vint faire faire à des recrues l'école de peloton. La chapelle fut transformée en église protestante, et plus tard en dépôt de provision ; le collège en caserne. Où les psalmodies et les saintes litanies se faisaient entendre, ne retentissaient plus que les rires et les lazzis de la chambrée. Puis à leur tour, soldats, magasins d'intendance, casernes, subirent la loi commune : ils disparurent.

Pendant quelques années, les murs silencieux du vieux collège des Jésuites semblèrent se recueillir, jusqu'au jour où la charité revenant frapper à la porte des cellules des Pères, celles-ci se rouvrirent pour donner l'hospitalité à une partie de la population du quartier Montcalm, qu'un incendie venait de chasser de leurs demeures.

Erigé pour venir en aide aux souffrances humaines, le collège des Jésuites finissait comme il avait commencé. Il redevenait l'asile des malheureux, et les pauvres y trouvèrent un abri, jusqu'à ce que certains philantrophes s'aperçurent que ses murailles étaient dilapidées et dirent qu'elles menaçaient la vie des passants. Il fallut alors en finir au plus vite. La bande noire s'abattit sur cette relique de notre passé. Mais chose étrange ! Ces pierres branlantes, condamnées comme étant dangereuses, résistèrent à la sape et à la mine. Le bélier, la poudre à canon mordirent à peine dans ces assises, où le mortier avait la consistance du granit. On employa les plus forts explosibles connus pour avoir raison de ces murs, et encore la maçonnerie du frère Le Faulconier, la charpente du frère Ambroise Cauvet, ne semblèrent s'écrouler qu'à regret, mettant à découvert des ossements que des rapprochements de faits et des coïncidences historiques semblent identifier avec ceux du frère Jean Liégeois, le grand architecte qui avait eu "la surintendance du tout", et à qui, pendant 214 ans, son œuvre aurait ainsi servi de tombeau.

Dans quelques jours, il ne restera plus rien de ce qui fut, pendant cent quatorze ans, l'*alma mater* de l'instruction dans l'Amérique du Nord. Plus vieux d'une année que le collège de Harvard, près de Boston, celui des Jésuites de Québec n'existera plus maintenant que dans les souvenirs de ceux qui ont la fierté de leur passé.

Avant qu'il ne disparaisse complètement, la Province de Québec ne doit-elle pas une marque de sou-

venir à ceux qui furent ici les plus vaillants et les plus saints d'entre les vaillants et les saints ; à ceux qui, sans espoir de reconnaissance en ce monde, ont travaillé sans relâche pour Dieu, pour la patrie, et qui, tout en s'ignorant eux mêmes, furent des héros, des savants et des martyrs ?

Une chapelle ou un monument élevé sur le terrain occupé jadis par le collège, et construit aux frais de la Province de Québec ne serait-il pas une marque convenable de son respect et de son pieux souvenir ? Ici les revenus des biens des Jésuites—cette année, ils ont été de $22,141.56—sont affectés aux frais de l'instruction publique. Un monument ou un édifice religieux rappelant à l'Amérique du Nord les noms de *tous* les Pères, de *tous* les Frères jésuites qui ont illustré l'ordre dans la Nouvelle-France, ne serait-il pas la meilleure manière d'enseigner l'histoire aux générations à venir, et ne servirait-il pas, autant que n'importe quel autre moyen, les fins de l'instruction publique dans la Province de Québec ?

Debout, à l'endroit où a existé le collège de Québec, à cet endroit où pendant si longtemps a battu véritablement le cœur de la Nouvelle-France, l'humble monument que nous érigerons aux Jésuites aura eu pour véritables promoteurs ceux qui, parmi ces géants, furent considérés comme les plus faibles et les plus petits. L'un, le P. Jean de Quen, ne fut qu'un découvreur ; l'autre, le P. François du Peron, qu'un aumônier mort comme un soldat en face du drapeau de son régiment ; le troisième, le frère Jean Liégeois, qu'un "donné" et un humble ouvrier. Autour de ces modestes religieux viendront se grouper les noms mieux connus des grands martyrs de

l'ordre de ceux qui furent ici les historiens, les géographes, les savants de la compagnie.

Entourés de ce qui a fait la force et la gloire de la société de Jésus et du nom canadien-français dans l'Amérique du Nord les MISSIONNAIRES Jean de Quen, François du Peron, Jean Liégeois personnifieront ainsi la trilogie qui fut toute la Nouvelle-France :

LE DÉCOUVREUR, LE SOLDAT, L'OUVRIER.

A ces hommes on ne saurait discuter un monument et notre histoire s'empresse de nous indiquer l'endroit où il doit s'élever. C'est celui où presque tous les Jésuites du Canada sont venus prier, ont travaillé, ont souffert, et où, dans les personnes du père de Quen, du père du Peron, du frère Liégeois, se sont accomplies les tristes paroles du psalmiste :

—" *Non est pax ossibus meis. . . . Extraneus factus sum fratribus meis, et peregrinus filiis matris meæ.*"

" Il n'y a pas eu de paix pour nos os . . . . Nous sommes devenus des étrangers à nos frères, et des inconnus aux enfants de notre mère."

Tout en vous priant, monsieur le premier ministre d'accueillir favorablement les observations ci-dessus, il est de mon devoir de remercier ici l'abbé LeMoine chapelain des Ursulines : les docteurs Lemieux, La-Rue, l'abbé Laflamme, professeurs à l'Université-Laval; l'abbé Bélanger ; le capitaine Deville ; MM. Alexandre Brault, Oscar Dunn, Jules Taché, Cyrille Tes-

sier, Auguste Laberge, Cyrille Duquet et Livernois, pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu me donner.

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration notariée ci-jointe, et de vous soumettre les propositions suivantes :

1° A l'avenir, lorsque le gouvernement donnera un contrat de démolition ou de fouille, il y aura une clause spéciale, obligeant l'entrepreneur des travaux à remettre au gouvernement les pierres angulaires, plaques de plomb, vieilles monnaies, armes, documents, etc., etc., qui viendraient à être trouvés par lui ou par ses ouvriers, et ces pièces seront déposées dans un musée.

2° Une chapelle, ou un monument élevé à la mémoire des Jésuites de la Nouvelle-France, sera érigée aux frais de la province, en face de la Basilique de Québec, sur l'endroit où s'élevait jadis le vieux collège des Jésuites.

Le tout respectueusement soumis.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

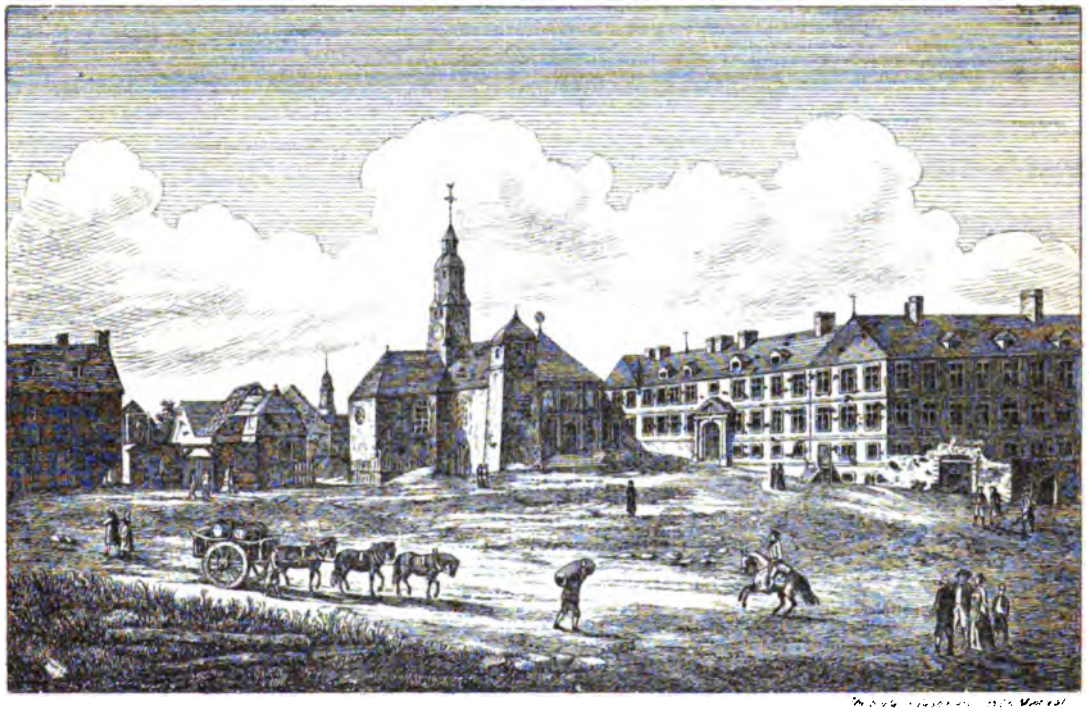

A View of the Jesuits College and Church

Drawn on the Spot by Rich.d Short.

Engraved by C. Grignion, 1761

Vue de l'Eglise et du Collège des Jesuites

PLAN

DES FONDATIONS DE LA

CHAPELLE DES MESSIEURS

Dans Les

CASERNES DES JESUITES

ET

des fouilles faites par ordre du gouvernement sous la direction de Faucher de Saint Maurice.

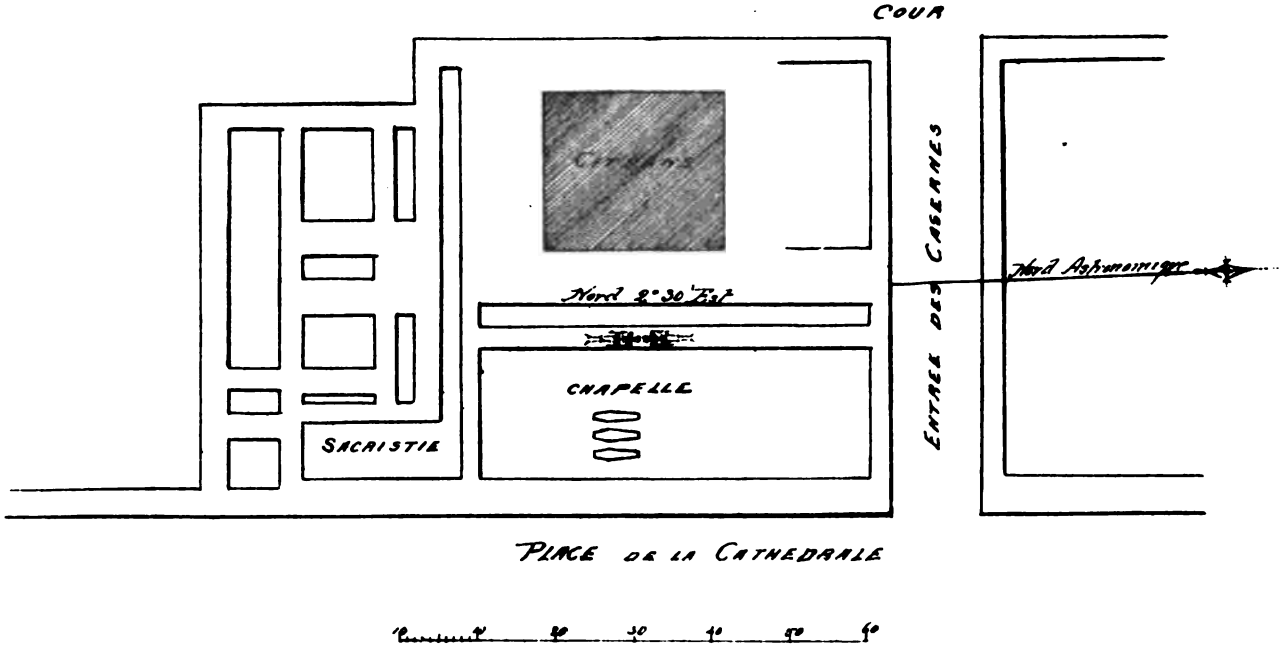

Quebec 19 Octobre 1878

(Signé) C. Deville

No. 2530.

L'an mil huit cent soixante-et-dix-neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet, devant maître HENRI-ALEXANDRE-ABDON BRAULT, *notaire public soussigné, dûment admis pour la Province de Québec, l'une des provinces de la Puissance du Canada, résidant en la cité de Montréal, district de Montréal.*

A comparu FAUCHER DE SAINT-MAURICE (NARCISSE-HENRI-EDOUARD) *ancien capitaine d'infanterie au service de feu Sa Majesté Maximilien I, Empereur du Mexique, ancien capitaine stagi-*

aire au 2e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique, chevalier de l'ordre impérial militaire de la Guadaloupe, maintenant Greffier des Bills Privés au Conseil Législatif de la Province de Québec, résidant en la cité de Québec ;

Lequel a requis le notaire soussigné de consigner au nombre de ses minutes le rapport suivant :

Que l'honorable premier ministre et ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, l'honorable HENRI-GUSTAVE JOLY, ayant été informé que certains ossements humains avaient été découverts dans les excavations faites pendant la démolition des casernes des Jésuites, sises en face de la Basilique de Québec, et sachant que d'après les relations qui existent du temps, il y avait raison de croire que ces ossements étaient ceux de certains Pères ou de certains Frères Jésuites enterrés là, a chargé le comparant Faucher de Saint-Maurice de diriger les fouilles.

Et le dit comparant nous a présenté le rapport suivant :

—" En recevant cet ordre, je me transportai sur les lieux qui sont connus sous le numéro 2816 du plan et livre de renvoi officiel du quartier Saint-Louis de la cité de Québec, et là, interrogeant le conduc-

teur des travaux de démolition, le sieur Hilarion Gentil, demeurant alors rue Richmond, numéro 40, faubourg Saint-Jean de Québec, j'appris de lui que ce matin-là, le 28 août 1878, il avait découvert à vingt-trois pieds à l'est de la porte principale des casernes des Jésuites, et à douze pieds trois pouces du mur qui court parallèlement avec la rue de l'ancien Marché, des ossements humains, entr'autres, un crâne recouvert d'une chevelure rousse, assez longue et encore adhérente, et que sur la recommendation du docteur Hubert La Rue, professeur à l'Université Laval, ces ossements avaient été mis dans un cercueil et transportés au cimitière de Belmont. J'informai alors le sieur Gentil du sujet de ma mission, et il engagea les nommés Pierre Robert, Joseph LaRoche, Thomas Gagnier et Joseph Bélanger, qui se mirent immédiatement à l'œuvre, et travaillèrent depuis le 23 août jusqu'au 13e jour de septembre inclusivement.

Jeudi, le 31 août, vers onze heures du matin, je découvris à environ trois pieds trois pouces plus à l'est de l'endroit où avaient été trouvés les premiers ossements, une partie de squelette, sans crâne. Ces ossements gîsaient sur une planche de sapin qui avait la forme que l'on donne généralement aux cercueils. Le bois de la planche de dessous était noir, mais assez bien conservé ; quant aux autres planches du cerceuil, elles étaient tellement pourries qu'il suffisait de les toucher pour les faire tomber en poussière. En ouvrant cette tombe, le pic d'un ouvrier brisa une petite croix en porcelaine blanche qui avait la forme d'une croix de Saint-André. Elle était placée à l'endroit où manquait la tête.

Ces ossements furent receuillis par mes ordres, mis dans une boîte en bois, et déposés dans le " *Regi-*

mental Magazine," petite construction en pierre qui n'a pour ouverture que deux meurtrières de quatre pouces de largeur, maçonnées en dedans, et une porte en bois de pin de l'épaisseur de deux pouces. Cette porte fermait au moyen d'un fort cadenas, assujetti par deux crampes en fer.

Mardi, le 3 septembre, les ouvriers découvrirent un nouveau squelette. Il se trouvait à un pied neuf pouces plus à l'est du dernier mentionné plus haut. Il était presque complet; le crâne surtout était remarquable par sa grosseur et par sa conservation. Du cercueil, il ne restait que la planche de dessous: elle était noire et avait la consistance du terreau. Parmi les ossements, je découvris un cœur en cuivre, avec chaînette—semblable à celle dont on se sert aujourd'hui pour agraffer les manteaux—une boucle en cuivre, neuf grains de chapelets montés en cuivre et parfaitement conservés. Ce squelette fut trouvé à trois pieds un pouce du mur qui court parallèlement avec la rue du Marché. Il fut déposé par mes ordres dans la boîte où étaient déjà les ossements trouvés précédemment, puis enfermé sous clef dans la petite construction décrite plus haut.

Les jours suivants, je fis continuer les fouilles dans ce que je croyais être des caveaux, mais qui n'étaient en réalité que des murs de soutènement. Ces travaux de déblayement firent trouver les objets suivants:

I° Une pièce de monnaie en cuivre, parfaitement conservée, portant d'un côté l'effigie de Louis XIII avec la légende "*Hoc sidere lilia florent*"; et de l'autre côté, les armes de France et de Navarre, avec l'inscription "*Ludovicus XIII. D. G. Fr. et Nav. rex.*"

II° Une petite pièce en cuivre du dix-septième siècle, assez mal conservée.

III° Un compas, enfoncé dans la maçonnerie du mur désigné dans le plan ci-annexé sous le nom de "*sacristie*". Ce compas était à une profondeur de trois pieds sept pouces dans le mur.

IV° Un boulet du poids de une livre, enfoncé dans le mur de fondation du collège des Jésuites qui fait face à la Basilique.

Vendredi, le 6 septembre, je fis déblayer le mur de fondation de la pièce qui—d'après la nature de certains objets trouvés par les ouvriers employés aux fouilles, et d'après certains renseignements puisés dans les documents du temps—a dû servir de sacristie.

Nous y trouvâmes :

I° A une profondeur de deux pieds un pouce, des débris de bois calciné, et des fragments de poutre en cèdre, portant les traces du feu.

II° Une lampe en fer à bec, très oxydée.

III° Un lingot de métal pesant 42-21 grammes, que l'abbé Laflamme, professeur de physique à l'Université Laval, a déclaré, après analyse, être " un fragment de bronze renfermant du cuivre et de l'étain " ; et que M. Cyrille Duquet, orfèvre, à Québec, croit être un morceau de cloche.

IV° Dans les interstices du mur de maçonnerie, trois petits morceaux de cierge, parfaitement conservés.

V° Deux fragments en fer du dessus d'un réchaud pour faire brûler l'encens.

Lundi, le 8 septembre, je fis ouvrir le mur de tranchée qui court quarante-six pieds le long de la citerne. Vers neuf heures et demie du matin, le pic

découvrit des ossements humains. Ils étaient pêle-mêle, et le docteur Hubert LaRue, professeur à l'Université-Laval, en en faisant l'examen, me dit que ces ossements étaient féminins, et reconnut trois humérus de femme.

Je fis mettre ces débris à part, dans une boîte de fer blanc, et je les déposai sous clef dans la petite construction décrite plus haut.

Les ossements cités plus haut, à part du squelette, trouvé le 28 août 1878 par le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, furent examinés par les docteurs Lemieux et LaRue, comme il appert par les déclarations suivantes que je garde de record :

— *Nous, soussignés, Charles-Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, docteurs en médecine, et professeurs à l'Université-Laval, certifions avoir examiné les ossements trouvés le* 31 *août et le* 1*er septembre sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites de Québec, et déclarons que ces ossements étaient ceux de deux personnes du sexe masculin.*

En foi de quoi nous avons signé, à Québec, ce 1*er septembre* 1878.

C. E. Lemieux, M. D.

F. A. H. LaRue, M. A. M. D.

—*Nous, soussignés, Charles-Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, docteurs en médecine et professeurs à l'Université Laval, certifions avoir examiné les ossements trouvés le* 9 *septembre* 1878, *sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites de Québec, et déclarons que ces restes étaient des ossements de femme.*

En foi de quoi nous avons signé, à Québec, ce 9 *septembre* 1878.

C. E. Lemieux, M. D.

F. A. H. LaRue, M. A. M. D.

Le 13 septembre, voyant que le terrain qui s'étend de la sacristie à la porte d'entrée des casernes des Jésuites, et de la place du marché à la citerne, avait été fouillé sur toute la longueur et sur toute la profondeur, je fis cesser les travaux, et je congédiai les ouvriers.

Le lendemain, je fis faire un plan de ces fouilles par le capitaine Deville (Edouard-Gaston), ancien officier de la marine française, et ingénieur-géographe de la Puissance du Canada. Ce plan est ci-annexé.

La clef du *Regimental Magazine*, où les ossements avaient été déposés, demeura entre les mains du conducteur des travaux de démolition, avec ordre de veiller soigneusement à leur garde.

Le 9 mai 1879, en compagnie du docteur Hubert LaRue, et en présence du notaire soussigné, je me présentai à l'Assemblée Législative, à la chambre du Président, où se trouvait alors l'honorable M. Starnes, président du Conseil Législatif, et chargé par *intérim* du portefeuille des Travaux Publics, en l'absence de l'honorable M. Joly, et là, je lui demandai l'autorisa

tion de faire faire deux cercueils aux frais du gouvernement de la province de Québec, pour y déposer les ossements mentionnés plus haut, et les remettre de la part du gouvernement au R. P. Saché, supérieur de l'ordre des Jésuites à Québec. L'honorable M. Starnes acceuillit favorablement cette demande, donna les ordres en conséquence, et dit au docteur Hubert LaRue que la clef du "*Regimental Magazine*" où avaient été déposés les ossements, serait livrée sur sa demande par M. Pierre Gauvreau, ingénieur et directeur des Travaux Publics pour la province de Québec. Le docteur Hubert LaRue me pria alors d'aller chercher cette clef. Il était trois heures et vingt minutes de l'après-midi. M. Pierre Gauvreau me dit que son fils, M. Elzéar Gauvreau, officier au département des Travaux Publics, devait avoir la clef demandée. Il le fit venir en ma présence, et celui-ci nous dit que cette clef devait être entre les mains de M. François-Xavier Bilodeau, gardien au bureau des Travaux Publics ; puis, s'absentant un instant pour s'en enquérir, il revient en disant que la porte du "*RegimentalMagazine*" où les ossements avaient été déposés, était ouverte, et que les ossements avaient été enlevés par des personnes inconnues.

Je me transportai immédiatement sur les lieux en compagnie du docteur Hubert LaRue et en présence du notaire soussigné, et là, je constatai qu'une des crampes en fer qui retenait le cadenas était arrachée ; que la porte était ouverte ; que le plancher du "*Regimental Magazine*" où avaient été déposés les ossements était presque totalement arraché, et que les boîtes qui renfermaient ces ossements avaient disparu avec leur contenu.

Le lendemain matin, à neuf heures, je retournai

avec Auguste Laberge, écuier, contracteur et ancien échevin de la ville de Montréal, et là, étant sur les lieux, je fis constater le bris commis, comme il appert par la déclaration suivante, que je garde aussi de record.

Je, soussigné, Auguste Laberge, fils, contracteur de la cité de Montréal, déclare être allé le 10 *mai* 1879, *sur la demande de M. Faucher de Saint-Maurice, visiter la petite construction, appelée* " Regimental Magazine," *et qui se trouve élevée sur le terrain des casernes des Jésuites de Québec. Là, j'ai constaté que la crampe en fer qui retenait le cadenas au cadre de la porte, et qui avait été enlevée, s'enfonçait dans le cadre de cette porte à une profondeur de deux pouces ; qu'elle avait été arrachée au moyen d'un levier, et que cet instrument avait laissé des traces d'effraction sur le bois de la porte.*

En foi de quoi j'ai signé, à Québec, ce 10 *mai* 1879.

AUGUSTE LABERGE.

A part les ossements, tous les objets mentionnés au présent rapport comme ayant été trouvés par le comparant, Faucher de Saint-Maurice, sont encore en sa possession, et il déclare les tenir à la disposition du gouvernement de Québec, pour en user selon bon plaisir.

Et le comparant, Faucher de Saint-Maurice, a de plus demandé au notaire soussigné de consigner au présent rapport ses impressions et renseignements

personnels sur les preuves apportées à constater l'identité des ossements mentionnés plus haut, et au soutien des faits et des rapprochements suivants qu'il soumet respectueusement au jugement de ceux à qui il peut appartenir de décider.

Il appert d'après le *Journal des Jésuites*, page 142, que le 11 Juillet 1650, cinq ans *avant* la mort du frère Liégeois, "on commença à travailler aux " fondemens de la Chapelle" ; puis, en date de décembre 1653, le même *Journal* ajoute, page 193 : " le " premier Dimanche de l'Avant on commence les Caté- " chismes dans nostre chapelle." Quatre ans *après* les funérailles du Frère Liégeois, et dix-sept jours *avant* celles du Père de Quen, il y eut, dit encore le *Journal des Jésuites*, page 265, " Consulte pour l'augmenta- " tion de chapelle, ou en faire une nouvelle : différé " à d'ici, en un an, *& interim* qu'on adviserait de la " place," Enfin le 31 mars 1666—six mois et demi *après* la mort du Père François du Peron, le *Journal* contient ce qui suit, page 344 : " Le 31, Monseign. " de Tracy met la première pierre de nostre église, et " de son avis, Monsieur le Gouverneur la première " de la première chapelle, Mons. l'Intendant la pre- " mière de la 2de chapelle, Monsieur le Baroys de la " part de Messieurs de la Compagnie la première " pierre du portail. Monsieur de Charny en l'absence " de Monseign. l'Evesque y a officié."

Il ressort deux faits de ces différentes citations du *Journal des Jésuites*, partie publiée par les abbés Laverdière et Casgrain (de septembre 1646 jusqu'au 21 juin 1668) :

I° Que l'église des Jésuites qui s'élevait jadis sur l'emplacement du vieux Marché n'a été commencée

qu'en 1665, c'est-à-dire l'année qui suivit celle où mourut le dernier Jésuite cité plus haut, le Père François du Peron. La pose de la première pierre, telle que consigné dans le *Journal des Jésuites,* en fait foi, et la position de cette église est confirmée par une gravure du siècle dernier, dont une photo-litographie est annexée au présent rapport, et par le témoignage de plusieurs vieillards qui se rappellent l'avoir vue démolir en 1807. D'ailleurs, il existe aux archives des Ursulines de Québec un manuscrit, qui constate que la petite boite de plomb renfermant le cœur de madame de la Peltrie " a été rapporté de l'église des " Jésuites, le 14 mai, lors de sa démolition en 1807." " Ce cœur était enterré, disent les annales des Ursulines, sous les marches du maître-autel de l'église des Jésuites, suivant les termes du testament."

II° Qu'avant la construction de l'église des Jésuites, les offices, le catéchisme, etc., etc., se disaient à partir du " premier Dimanche de l'Avant "—1653— dans la chapelle commencée le 11 Juillet 1650, *cinq ans avant la mort du frère Liégeois,* arrivée samedi le 29 mai 1655 : que " la consulte pour l'augmentation de chapelle ou en faire une nouvelle " *eut lieu quatre ans après la mort du frère Liégeois, et dix-sept jours avant la mort du P. de Quen, arrivée mercredi le* 8 *octobre* 1659 : et que la pose de la première pierre de l'église des Jésuites par le marquis de Tracy, eut lieu le 31 mai 1666, *six mois et demi après la mort du P. François du Peron, arrivée mardi le* 10 *novembre* 1665.

Or le *Journal des Jésuites* constate, comme il apparaîtra plus loin, que ces Jésuites furent enterrés dans la chapelle de la " Congrégation."

Pour identifier les ossements trouvés, il fallait d'abord relever le site de cette chapelle.

Les fouilles du 6 septembre 1878, faites aux casernes des Jésuites, sur le site décrit dans le plan Deville ci-annexé, ayant amené la découverte de deux fragments en fer du dessus d'un réchaud pour faire bruler l'encens, d'un fragment de bronze qui, au dire de M. Cyrille Duquet, a dû appartenir à une cloche, et de plusieurs morceaux de cierge parfaitement conservés, cela fait croire que les murs de fondations qui entouraient l'endroit où se faisaient les fouilles, étaient ceux de l'ancienne sacristie de la chapelle, désignée dans le *Journal des Jésuites*, page 197 sous le nom de " Congrégation des Messieurs." La chapelle qui portait ce nom, ou plutôt, comme le dit l'abbé Ferland dans ses notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, page 90, la "*chambre* qui servait de chapelle aux Jésuites " dès la fin de 1650, se trouvait comprise dans le corps du " grand bastiment" et ne pouvait être éloignée de sa sacristie. Les travaux de déblaiement ont fait surgir de terre à six pieds de ce qui est désignée dans le plan Deville ci-annexé, sous le nom de " sacristie "—c'est-à-dire dans la chambre voisine—les murs de fondation d'une grande pièce, longue de quarante-huit pieds et large de dix-sept pieds.

Là furent trouvés les ossements des trois squelettes mentionnés plus haut ; et voici comment.

I.—Les premiers ossements découverts dans cette pièce, par le comparant Faucher de Saint-Maurice, le furent le 31 août 1878. Ils étaient, comme le dit la présente déclaration "à environ trois pieds trois pouces plus à l'est de l'endroit où le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, avait trouvé un squelette, sans crâne. Une petite croix en porce-

laine rouge, brisée par la pioche d'un ouvrier gîsait à l'endroit où manquait la tête.

L'absence de cette tête ne donnerait-il pas à penser que ces restes étaient ceux de l'architecte du collège des Jésuites de Québec, du frère Jean Liégeois ?

Le 29 mai 1655, il fut apperçu dans un champ près de Sillery, par une troupe de sept ou huit Agniers. ..... " Ils l'investirent tout à coup, dit le " *Journal des Jésuites*, qui a toujours été consulté " pendant toute la durée de ces fouilles—le prirent " sans résistance, lui percèrent le cœur d'un coup de " fusil, et l'étendirent mort à leurs pieds : l'un d'eux " lui enleva la chevelure ; et l'autre lui couppa la tête, " qu'il laissa sur la place.

" Le lendemain, les Algonquins trouvèrent son " corps et l'apportèrent à Sillery, d'où il fut trans- " porté en chaloupe à Québec. Nos Pères et nos " Frères allèrent processionnellement le prendre au " bord de l'eau ; les Pères en robbe, avec le bonnet " quarré sur la tête et un cierge à la main ; nos Frères " avec quelques-uns des donnés ou des hommes de " la maison, apportèrent le corps dans nostre chapelle, " où l'on dit vespres des morts et d'autres prières " après. Le soir nos F. F. accommodèrent le corps " du défunt, à la manière de la Compagnie ; et le 31. " de May, il fut inhumé, après l'office et la messe ; " tous nos Pères et nos F. F. avec beaucoup de " personnes du dehors, assistèrent à ses obsèques. " Il fut enterré au bas de la chapelle, c'est-à-dire dans " l'un des deux côtés, où se trouve aujourd'hui l'au- " tel de la congrégation des messieurs."

Le *Journal des Jésuites* est précis sur les détails de cette mort. " L'un d'eux lui enleva la chevelure,

l'autre lui couppa la tête *qu'il laissa sur la place.* Le lendemain les Algonquins trouvèrent *son corps* et l'apportèrent à Sillery d'où il fut transporté en chaloupe à Québec." . . . . " Le soir nos F. F. accommodèrent *le corps* du défunt à la manière de la Compagnie. . . ." La relation ajoute que le frère Liégeois "*fut enterré au bas de la chapelle.*"

Or la position du squelette découvert le 31 août 1878, correspond avec *le bas* de la pièce décrite dans la présente déclaration. De plus le squelette trouvé *était sans tête.*

II.—Le squelette trouvé le 3 septembre 1878 était presque complet ; la tête était intacte et fort belle. Parmi les côtes fut recueilli un cœur en cuivre avec chaînette, dans le genre de celles dont on se sert aujourd'hui pour agrafer les manteaux ; entre les tibias gîsaient une boucle en cuivre, et à côté du squelette, sur la planche du fond du cercueil, mêlés au terreau, neuf grains de chapelet montés en cuivre et parfaitement conservés.

Le *Journal des Jésuites* raconte ce qui suit, page 338 :

—" Le 15 "—novembre 1665—" un bastiment " arrive de Richelieu, qui nous apporte le corps du " P. François du Peron, mort le 10. au Fort St. Louys " le 13. de sa maladie. Mons. de Chambly, gouver- " neur de la place, me mande qu'il est mort en bon " religieux, en la manière qu'il avait vécu ; 5. soldats " dès le soir ont apporté le corps dans un coffre de " planche, que Mons. Sorel, gouverneur de Richelieu, " luy a fait faire après l'avoir esté recevoir au bord " de l'eau avec tous ses soldats sous les armes ; nous " avons aussy apris qu'il l'a gardé toute la nuit avec

" des cierges allumés. Nous avons fait mettre le corps
" dans la Congrégation ; comme il estait mort depuis
" 7. jours, on ne l'a point découvert."

" Le 16, nous sommes assemblés dans la Con-
" grégation, sur les 9. heures et demy du matin ; nous
" en sommes sortis processionnellement : Mre. Julien
" Garnier portait la croix, deux de nos petit escoliers
" les chandeliers, deux autres l'encensoir et l'eau bé-
" nite. Nous avons dit l'office, on a assisté Monseign.
" de Tracy. Mons. de Bernières a dit la messe *prae-*
" *sente corpore.* Il a esté enterré dans le caveau de
" la chapelle vers le confessional, qui répond à la rüe ;
" il ne reste plus de place que pour un corps."

Il ressort de ce nouvel extrait du *Journal des Jésuites :*

1° Que le P. François du Peron mort au fort Saint-Louis le 10 novembre 1665, a dû être enseveli par des soldats ; ce qui explique dans cette tombe la présence d'objets, que d'ordinaire les Jésuites ne laissent pas à leurs morts. D'ailleurs, le *Journal des Jésuites,* si précis pour tout ce qui concerne les faits et gestes de la Compagnie de Jésus au Canada ne dit pas ici, comme pour le frère Liégeois : " ils accommodèrent le corps du défunt à la manière de la Compagnie,"

2° Que le P. François du Peron a été enterré telle qu'il avait été enseveli par les soldats de M. de Chambly, puisque la relation ajoute qu'arrivé à Québec le corps fut déposé " *dans la Congrégation* " mais " *comme il estait mort depuis 7. jours, on ne l'a point* " *découvert.*"

3° Qu'il a été inhumé " *dans le caveau de la chapelle vers le confessional qui répond à la rüe ; il ne reste plus de place que pour un corps* " observe le *Journal des Jésuites.*

Or le squelette découvert le 3 septembre 1878, fut retrouvé assez près du mur qui court parallèlement avec la rue du Marché, et il y avait entre ce mur et le cerceuil qui contenait les ossements, une espace de trois pieds un pouce ; c'est-à-dire *de la place que pour un corps.*

III.—La plausibilité de l'identité des ossements du frère Liégeois et du père François du Peron étant admises, d'après les textes, les dates et les rapprochements mentionnés plus haut dans la présente déclaration, le squelette découvert le 22 août 1878 par le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, et transporté au cimetière de Belmont, d'après les conseil du docteur Hubert LaRue, ne serait-il pas—puisque le *Journal des Jésuites* ne mentionne que trois sépultures dans la chapelle de la Congrégation—les restes du P. Jean de Quen, le découvreur du pays du lac Saint-Jean ?

En parlant de ce père le *Journal des Jésuites*, dit à la page 266 :

" Le 1."—octobre 1658—" le P. Jean de Quen " s'alita & le 8. il mourut de ces fièvres contagieuses, " qu'avait apporté le dernier vaisseau dont il est par- " lé cy dessus . . . "—Ce vaisseau était le *Saint-André.*

" Le 9. fut enterré le P. de Quen au matin, *praesente corpore, dictae duae missae privatæ, in summo altari, dum diceretur officium.*"

Une note placée au bas de cette entrée, par les éditeurs du *Journal des Jésuites*, les abbés Laverdière et Casgrain, ajoute :

" Le P. de Quen fut sans doute enterré dans la chapelle des Jésuites, et c'est peut être pour cette

raison que *l'acte de sa sépulture ne se trouve pas dans le registre de la paroisse.*"

Quand arriva la mort du Père Jean de Quen, mercredi le 8 octobre 1659, l'église des Jésuites n'était pas encore construite. Sa première pierre ne fut posée que le 31 mai 1666, par le marquis de Tracy, sept ans après le décès du P. de Quen ; et le *Journal des Jésuites* dit que les offices, le catéchisme &. se disaient à partir du " premier Dimanche de l'Avant" 1653 " dans la chapelle commencée le 11 juillet 1650." Le corps du P. Jean de Quen, mort à Québec, a-t-il pu être déposé ailleurs que dans le caveau, où était déjà enterré le frère Jean Liégeois, et où plus tard devait descendre le P. François du Peron ?

IV.—Les ossements découverts le 9 septembre 1878, gîsaient entre le mur de revêtement de la citerne et le mur de soutènement de la pièce, où avaient déjà été inhumés les trois squelettes mentionnés dans le présent rapport. Après en avoir fait l'examen, le docteur Hubert La Rue, professeur à l'Université Laval, déclare que c'étaient des ossements de femmes.

" L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* " par l'abbé Casgrain, dit, que le jour même de l'incendie de ce monastère le 7 juin 1755, les pères Jésuites mirent à disposition des Hospitalières " une des ailes de leur maison." " C'était, ajoute l'abbé, une dette " de reconnaissance contractée depuis un siècle, que " ces Pères avaient été heureux de pouvoir acquitter. " Ils n'avaient pas oublié qu'après l'incendie de 1640, " les bonnes religieuses leur avaient cédé la moitié " du logement provisoire qu'elles occupaient alors."

" Après trois semaines de séjour chez les Ursu- " lines, continue l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, page 422,

" les hospitalières allèrent s'installer dans leur nou-
" veau logis, où elles avaient eu le temps de faire les
" changements que nécessitait sa nouvelle destination.

" Elles y avaient la jouissance de quelques ap-
" partements, pour elles-mêmes, de deux salles pour
" les malades, et de la chapelle des congréganistes
" qui leur servait de chœur, et où elles avaient la con-
" solation d'entendre deux messes chaque jour. Les
" salles purent être ouvertes aux malades le seize de
" juillet, et elles ne tardèrent pas a être remplies, car
" la petite vérole fit des ravages assez considérables
" dans le cours de l'été. Les fatigues morales et
" corporelles qu'avaient occasionnées les secousses
" et les changements survenus depuis deux mois,
" avaient prédisposé les sœurs à la maladie. Huit
" d'entre elles furent atteintes de la petite vérole, et
" une en mourut le 16 août. C'était la mère Marie-
" Marthe Desroches de Saint-François-Xavier, jeune
" religieuse âgée seulement de 28 ans."

" Les Révérends Pères Jésuites, disent les annales,
" s'offrirent d'enterrer notre chère défunte dans leur
" caveau. Monseigneur l'ayant agréé, le lendemain
" nous chantâmes son service dans la chapelle de la
" congrégation, qui nous sert d'église et de chœur.
" Ensuite nous traversâmes en procession bien ran-
" gée la grande cour du collège, et le célébrant qui
" avait dit la messe vint aussi jusque sur le perron,
" où on posa le corps que nos sœurs portaient, et il
" le livra au R. P. Supérieur qui l'attendait en surplis
" avec ses assistants et toute sa communauté avec
" des cierges ; les frères l'enlevèrent, et le portèrent
" dans leur église où les révérends récitèrent l'Office
" des morts, puis dirent des messes en présence du
" corps, dans les trois chapelles, et l'enterrèrent fort

" honorablement et d'une manière qui édifia grand
" nombre de personnes qui y assistèrent.

. . . . " Deux nouvelles tombes devaient s'ouvrir
" à côté de celle de la mère de Saint-François-Xavier
" qui reposait dans le caveau des pères Jésuites La
" première qui *y descendit* fut la mère de l'Enfant-Jé-
" sus. . . . . elle avait succombé le 12 de mai, dans la
" soixante-quatrième année de son âge et la quarante-
" troisième de sa profession religieuse. . . . . ."

. . . . " Deux mois et demi n'étaient pas encore
" écoulés depuis cette mort . . . . qu'elles avaient à
" pleurer sur un autre cercueil. Une jeune religieuse
" converse, à peine âgée de 24 ans, la sœur Marie-
" Anne Rocheron de Sainte-Monique, mourait victime
" de sa charité en soignant les marins et les soldats
" que la reprise des hostilités avait amenés d'outre-
" mer. . . . Un des vaisseaux de guerre arrivé récem-
" ment, le *Léopard*, était infecté d'une maladie pesti-
" lentielle qui avait décimé l'équipage et les troupes
" pendant la traversée. Pour détruire ce foyer de
" contagion, l'administration militaire n'avait vu
" d'autres moyens que de mettre le feu au navire et
" de le laisser sombrer dans le port de Québec."(1)

Il ressort de ces différentes citations des annales et de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* :

1° Que trois religieuses, les mères Saint-François-Xavier, l'Enfant Jésus-et Sainte-Monique, moururent au collège des Jésuites.

2° Que les pères Jésuites obtinrent la permission d'inhumer la mère Saint-François-Xavier dans leur caveau.

---

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé H. R. Casgrain, pages 425, 426 et 427.

3° Que les annales disent que " deux nouvelles tombes devaient s'ouvrir *à côté* de celle de la mère Saint-François-Xavier *qui reposait dans* le caveau des Jésuites.

4° Que les noms de ces religieuses étaient ceux de l'Enfant-Jésus et de Sainte-Monique.

Où était ce caveau des Jésuites ? Etait-il dans l'église qui fut démolie en 1807 ? Etait-il dans la chapelle de la Congrégation ?

Cette dernière hypothèse semble la plus probable, puisque le *Journal des Jésuites*, page 328, en mentionnant la mort du P. François du Peron, dit : " Il a été enterré dans le *caveau* de la chapelle." Or comme cela a déjà été mentionné dans la présente déclaration, l'église des Jésuites ne fut commencée qu'en 1666, c'est-à-dire l'année qui suivit la mort de ce père.

Les annales qui nous sont parvenues ne mentionnent pas—jusqu'à preuve contraire—aucune sépultures de pères ou de frères Jésuites dans la chapelle des Jésuites, après l'enterrement du père François du Peron. Ces documents disent que les cinq derniers Jésuites morts à Québec furent les P. P. Chaumonot, Le Franc, du Jaunay, de Glapion et Casot.

D'après la "*suite de la vie du R. P. Chaumonot, par un Père de la même compagnie, & &*" page 37, il fut mis en une " fosse dans nostre église." C'est-à-dire qu'il fut enterré dans l'église des Jésuites qui fut bâtie en 1666 et démolie en 1807. Le Père Chaumonot mourut en 1693.

Les annales des Ursulines constatent que le second jésuite mentionné plus haut, le Père Le Franc fut enterré en 1776. " Il était, ajoutent-elles, d'un grand secours au curé de Québec." Le troisième

était confesseur des Ursulines; c'était le père du Jaunay, qui mourut le 16 juin 1780 : il doit être enterré dans la cathédrale.

A dix ans de là, le 24 février 1790, mourait les P. Augustin de Glapion, supérieur des Jésuites au Canada. " Le clergé du Séminaire, disent les mêmes annales—tome III, page 376—transporta le corps *à l'Eglise.* Quatre des plus anciens curés soutenaient le drap mortuaire. L'évêque de Capse officia à matines, à la messe, et prononça l'oraison funèbre, après quoi le corps fut déposé et inhumé au pied de l'escalier de la chaire." Enfin le 16 mars 1800, s'éteignait le dernier Jésuite de la Nouvelle-France. C'était le père Casot, âgé de 71 ans et six mois. " Le gou-" vernement, ajoutent les annales, page 348, prit " possession des biens de la société; le collège sert " de casernes aux troupes et l'église au culte protes-" tant." Or d'après les enseignements de la foi catholique, il eut été contre la discipline de laisser dans un temple reformé les restes d'un des prêtres de la religion catholique, apostolique et romaine.

Quant aux religieuses mentionnées plus haut dans la présente déclaration, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* est positive. Elle dit que les mères Saint-François-Xavier, l'Enfant-Jésus et Sainte-Monique *reposent dans le caveau des Jésuites.*

Les fouilles du 9 septembre 1873 firent retrouver des ossements que les docteurs Charles Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, professeurs à l'Université-Laval, déclarent, après examen, être des ossements de femmes. Ils étaient pêle-mêle, dispersés sur une longueur de seize pieds entre le mur de la citerne et celui qui est désigné dans le plan Deville ci-annexé, sous le nom de mur de la " chapelle " Leur position

semblait indiquer que les tombes avaient été placées à la file les unes des autres "

A ce faire furent présents et sont intervenus Charles Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, tous deux docteurs en médecines, professeurs à l'Université Laval et résidant à Québec, et Auguste Laberge fils, entrepreneur de la cité de Montréal.

Lesquels, après avoir pris communication des présentes, en autant qu'ils étaient concernés personnellement, et chacun en droit soi déclarent corroborer tous les faits consignés présentement, reconnaissant avoir signé les actes sous seing privé dont fait mention le comparant Faucher de Saint-Maurice ; et prennent occasion des présentes pour affirmer la solennité de leurs déclarations respectives.

Dont et du tout le susdit Faucher de Saint-Maurice a requis acte pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et passé dans l'un des bureaux du Conseil Législatif de la Province de Québec, en la cité de Québec, les jours, mois et an susdit sous le numéro deux mille cinq cent trente.

Et ont les parties signé avec nous notaire, lecture faite.

(Signé) FAUCHER DE SAINT-MAURICE
" C. E. LEMIEUX, M. D.
" H. LARUE, M. D.
" AUGUSTE LABERGE fils.
" H. A. A. BRAULT, N. P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

H. A. A. BRAULT, N. P.

Typographie de C. Darveau, 82, Rue de la Montagne.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
MAR 3 1985
1479867

8151
not cancelled Apr 24!
CANCELLED
APR 24 1985
1549948

DNOF 4-24
4/25
8151
1549948

Can 2359.55
Relation de ce que s'est passe lor
Widener Library 004827458
3 2044 081 320 657